

## Tarifification scolaire normande 2019-2020

(sauf exceptions ou participations locales / cf page 2)

Catégories d'élèves	Participation familiale 2019-2020 TTC
<b>POUR LES ELEVES DU CALVADOS<sup>(5)</sup>, EURE, MANCHE<sup>(5)</sup>, ORNE :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collégien / Lycéen / Autres élèves <sup>(1)</sup> - Externe et Demi-Pensionnaire</li> <li>➤ Interne</li> <li>➤ Primaire <sup>(3)</sup></li> </ul>	<p>110 €</p> <p>55 €</p> <p>55 € <sup>(2)</sup></p>
<b>POUR LES ELEVES DE SEINE-MARITIME<sup>(5)</sup> :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collégien / Lycéen / Autres élèves <sup>(1)</sup> - Externe et Demi-Pensionnaire</li> <li>➤ Interne</li> <li>➤ Primaire <sup>(3)</sup></li> </ul>	<p>125€</p> <p>60 €</p> <p>60 €</p>
Tarifification solidaire pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 500 € mensuels – sur justificatif	½ Participation familiale
Majoration en cas de retard de dépôt de dossier non justifié	0 €
Non ayant-droits au transport scolaire <sup>(4)</sup>	Application de la tarification commerciale et des conditions d'accès en vigueur au réseau <sup>(4)</sup>
Scolaire domicilié en dehors de la Normandie empruntant les transports scolaires Normands, sans accord entre les 2 Régions	300 €
Duplicata : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ carte défectueuse (après expertise du service des transports)</li> <li>➤ - perte, vol, détérioration ou suite à invalidation justifiée</li> </ul>	<p>Gratuité</p> <p>10 €</p>
Inscription à compter du 1 <sup>er</sup> février	½ Participation familiale

- (1) Elèves en section d'éducation spécialisée (EREA, SEGPA, ...), en Maisons Familiales Rurales (MFR), en apprentissage en établissement de formation (CFA, IFORM...)
- (2) Elèves domiciliés dans le Calvados et scolarisés en classe primaire : 20 € en 2019-2020 / 40 € en 2020-2021 / 60 € en 2021-2022
- (3) Elève de maternelle ou élémentaire (y compris Regroupements Pédagogiques Intercommunaux)
- (4) Tarification spécifique pour les services scolaires à titre principal du Calvados, hors réseau Bus Verts : Ticket unité : 1,90 € TTC, abonnement année scolaire : 172 € TTC.
- (5) Ne concerne pas les communautés d'agglomération Le Cotentin, Mont Saint Michel-Normandie, Saint-Lô Agglo, Lisieux Normandie et les élèves demi-pensionnaire de Seine Métropole → voir tarification spécifique page 2

### Pour les élèves transportés sur le réseau ferroviaire :

- Demi-pensionnaire : tarification « Abonnement Tempo Scolaire » identique à celle dans le tableau ci-dessus.
- Interne : tarification « Carte Tempo Scolaire » permettant une réduction de 50% sur l'achat de chaque billet pendant l'année scolaire sur présentation de la carte gratuite (prise en charge des 10 € par la Région)

## Tarification scolaire spécifique 2019 – 2020

### gérée par la Région Normandie

#### ⇒ Agglomérations Le Cotentin, Mont Saint Michel-Normandie et Saint-Lô Agglo

	Demi-pensionnaire	Interne	Navette RPI
<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	96 €	64 €	Gratuit
<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	71 €	40 €	
<b>Enfant supplémentaire</b>	47 €	15 €	

Ces tarifs sont applicables uniquement sur les services scolaires du Département de la Manche suivants :

- Circuits scolaires : numéro de circuit commençant par 2, 3 et 4 (ex : 23C09, 31C01, 43C17)
- Lignes régulières : L8, L10, L11, L12 et L13

A compter du 1<sup>er</sup> février, les montants sont minorés de 50%.

#### ⇒ Agglomération Lisieux Normandie

- Collégien / Lycéen : 90 €
- Primaire : Gratuit

#### ⇒ Communauté urbaine Seine Métropole

La tarification solidaire selon le quotient familial ne s'applique pas pour les collégiens et lycéens Demi-Pensionnaire (application pour les élèves internes et primaires)

#### ⇒ Territoires AO2 avec des participations financières pouvant couvrir totalement ou partiellement la participation familiale

Contactez le service des transports publics routiers de votre domicile